CDG74
CENTRE DE GESTION
Partenaire de proximité

Conseil d'Administration 2025-01-05

Mercredi 12 février 2025 – Extrait de délibération

Le mercredi douze février deux mille vingt-cinq à neuf heures trente minutes, sur convocation du Président en date du seize janvier deux-mile vingt-cinq, s'est réuni 44 rue du Goléron à ANNECY, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Antoine de MENTHON.

ETAIENT PRESENTS :

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES :

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG,
2. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG,
3. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG,
4. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex,
5. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy,
6. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier,
7. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy,
8. M. Serge BEL, Maire de Messery,

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

1. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à M. EVERAERE
2. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG, a donné pouvoir à Mme BLANC,
3. M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz, a donné pouvoir à M. de MENTHON,
4. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges-Seythenex, ayant donné pouvoir à M. RENUCCI
5. Mme Chantal VANNSON, Maire de Marnaz, ayant donné pouvoir à M. BEL,
6. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets, donné pouvoir à M. BOCHATON,
7. M. Henri CHAUMONTET, Maire de Groisy, a donné pouvoir à M. PELLICIER,
8. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller Communautaire CC Pays Evian Vallée d'Abondance, ayant donné procuration à Mme VIVIAND,

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS :

1. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président CC des Vallées de Thônes,
2. M. Pierre BIBOLLET, Maire de Thônes,
3. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret,
4. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses,
5. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2,
6. Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe d'Annemasse,
7. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente CA du SDIS 74,
8. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74,
9. M. François ASTORG, Maire d'Annecy,
10. M. DESAIRE Emmanuel, Maire-adjoint de Groisy,
11. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy,
12. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de Borne,
13. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire
14. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe Chamonix Mont Blanc,

PERSONNES INVITEES :

Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74,
M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74,
Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74,
Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départementale, excusée.

QUORUM : 30/2 = 15	Présents : 8 + 8 pouvoirs	Votants : 16

2025-01-05 – ADMINISTRATION GENERALE – Avis du Conseil d'administration sur la nomination des représentants des collectivités et établissements affiliés, au sein du Comité social territorial et de la formation spécialisée

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n°2022-02-21 du 1er avril 2022 fixant à 10 le nombre de représentants titulaires du personnel du CST, après consultation des organisations syndicales,

Vu la délibération n°2022-04-44 du 20 octobre 2022 instaurant une Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein du CST,

Vu la délibération n°2024-03-33 en date du 27 juin 2024, portant avis du Conseil d'administration du CDG74 sur la nomination des représentants des collectivités et établissements affiliés au sein du CST et de la formation spécialisée,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie n°2024-AG-17 du 04 juillet 2024, portant désignation des représentants des collectivités et établissements au Comité Social territorial,

Considérant que les textes ci-dessus prévoient que l'avis des membres du Conseil d'Administration est requis, avant nomination des représentants par arrêté dont le projet est annexé à la présente délibération,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que la composition du CST a été fixée par la délibération du 1er avril 2022. Il est composé de 10 membres titulaires et de 10 représentants suppléants.

Monsieur le Président explique que la commune d'Allinges n'étant plus rattachée au Comité Social Territorial, il convient de nommer un nouveau représentant des collectivités et établissements parmi les élus issus des collectivités et des établissements employant moins de 50 agents.

Le Conseil d'Administration,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

EMET un avis favorable au projet de désignation présenté par le Président du Centre de gestion.

Récépissé Préfecture
Le : 24 FEV. 2025

Certifié exact,
Pour le Président
La Directrice Générale,

Valérie BOUVIER

Pour extrait conforme le 14 février 2025,
Le Président du Centre de Gestion de la FPT,

Antoine de MENTHON

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE HAUTE SAVOIE